



[www.vasyconfiance.org](http://www.vasyconfiance.org)

**COMPTE-RENDU DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRORDINAIRE  
du 6 avril 2018**

La quatorzième assemblée générale de l'association "**Vas-y ! Confiance !**" a eu lieu le 6 avril 2018 à 20 H dans la salle des associations de La BOISSE.

Bureau :

Etaient présents :

Michel ARGOUSE (président)  
Pierre GUEUGNEAU (trésorier)  
Denis QUIBLIER (secrétaire)  
Daniel OGBONE  
Etienne POISSON

Excusé :

Yann CLAUDE

Le président ouvre la séance à 20H, et souhaite la bienvenue à chacun.  
Il constate que le quorum requis pour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (moitié des membres actifs présents ou représentés) est atteint.  
Nombre de membres actifs, à jour de cotisation : 44  
Quorum : 22  
Nombre de présents : 10  
Nombre de représentés : 16

Ordre du jour :

- Rapport moral et d'activité
- Présentation des nouveaux projets
- Rapport financier
- Budget prévisionnel
- Proposition de modification des statuts
- Votes (rapport moral, rapport financier, budget prévisionnel, modification des statuts) et élections
- Questions diverses

## 1/ Rapport moral et bilan des réalisations en cours

Michel ARGOUSE rappelle le climat politique très difficile régnant au TOGO depuis plusieurs mois (manifestations contre la dictature en place et pour le retour à la constitution de 1992, économie au ralenti, écoles fermées).

C'est dans ce contexte qu'une délégation de notre association s'est jointe à l'association A.H.F.T. du lycée professionnel de Villefranche/Saône pour une mission humanitaire dirigée par Daniel OGBONE.

Durant ce séjour, Michel ARGOUSE a rencontré les relais locaux de nos projets de micro crédit dans le cadre de Vas-y Confiance.

Un film du séjour togolais est projeté.

Bilan des réalisations en cours :

- Les femmes de AGBELOUVE
  - o Rappel : prêt de 1 200 000 F CFA (1 830 €), versés en mai 2016, pour 60 femmes (23 font de la culture, 32 du commerce et 5 de la prestation ou de l'élevage)
  - o Remboursement des prêts : 894 550 F CFA – Reste à rembourser : 305 450 F CFA.
  
- Villages de GATIGBLE et NYATIVE
  - o Rappel : prêt de 1 600 000 FCFA (2 439€) versés en mars 2014 à 40 femmes des 2 villages (micros crédits de 40 000 F CFA remboursables sur 2 ans).
  - o Remboursement des prêts : 825 515 F CFA remboursés par NYATIVE
  - o Pour GATIGBLE, il y a eu une mauvaise compréhension des modalités du prêt consenti : les sommes remboursées ont été réinjectées dans le circuit.. Nous espérons donc un remboursement dans les prochains mois.
  
- Savonnerie à TSEVIE
  - o Rappel : mise en place d'un prêt de 2 400 000 FCFA (3 660 €) remboursable sur 2 ans, versés en mai 2016. Objectif du projet : le but est de créer des activités génératrices de revenu pour un groupe de 100 femmes dans la région de TSEVIE.
  - o Remboursement des prêts : 400 000 FCFA (compte tenu de la situation politique et économique).
  
- Dépistage de l'hépatite B à BAKA-KOPE, village en brousse : projet initié et conduit par Lazare ATCHOU, infirmier diplômé.
  - # population concernée : 134 élèves de CM1, CM et 6 professeurs
  - # montant des dépenses (bandelettes de dépistage, déplacements et restauration des opérateurs) = 221 600 F CFA (340 €), versés en mai 2017.
  - # 6 élèves se sont révélés positifs. Le suivi a été réalisé par le dispensaire. L'intérêt aurait été de vacciner tous les autres !

## 2/ Présentation des nouveaux projets

- **Projet de production de bananes « plantain » et de transformation du manioc** pour participer à la cantine scolaire avec l'appui de l'association des parents d'élèves du lycée agricole (Zone de Diébougou - Région du Sud-Ouest du Burkina Faso)

# projet : demande **de 18 prêts pour 1 311 914 F CFA (2 000 €)**.

# remboursement intégral 15 mois à partir de la date de plantation

# Il est envisagé, qu'en cas de difficultés de remboursement d'un prêt par un membre, CEPPALA remboursera le montant intégral du prêt contracté.

Ce projet, présenté et approuvé lors de l'A.G.O. de 2017 sera lancé en 2018 après des difficultés pour ouvrir un compte.

Initiateur et responsable du projet, le P. Thomas-d'Aquin Hien, Burkinabé, parmi nous lors de cette A.G.E. présente et explicite la visée et les modalités du projet ainsi que les possibilités d'évolution ultérieure.

- **Culture, production et vente d'ananas (promoteur : Institut des sœurs Hospitalières de Lomé**

# projet : création d'une ferme de plantation d'ananas à ADANGBE (TESVIE). Cette ferme est initiée en appui des activités de la savonnerie de TSEVIE

# impacts positifs attendus : recours à une agriculture écologique, réduction du chômage et promotion d'un entrepreneuriat agricole durable

# emploi de 15 jeunes ruraux à court terme et à plus de 30 jeunes à long terme

# coût : **3 097 500 FCFA (4 722 €)**, remboursable en bloc à l'issue de la récolte, soit 12 mois après la semence des ananas.

## 3/ Bilan financier et budget prévisionnel

Pierre GUEUGNEAU présente le bilan financier de l'année écoulée, en France et à Lomé :

## 4/ Quitus aux administrateurs, approbation des comptes, approbation d'un nouveau projet

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale est en mesure de procéder au vote.

Personne dans l'assemblée ne s'oppose à ce que les votes se déroulent à main levée.

- Quitus aux administrateurs (rapport d'activité)

L'Assemblée donne quitus aux administrateurs pour sa gestion de l'exercice à l'unanimité.

- Rapport moral et nouveau projet

Le rapport moral est approuvé et le nouveau projet est accepté à l'unanimité.

- Approbation des comptes

Les comptes de l'exercice arrêtés au 31/12/167 sont approuvés à l'unanimité.

- Approbation du budget prévisionnel

Le budget prévisionnel 2018 est approuvé à l'unanimité.

## **5/ Proposition de modification des statuts**

Pourquoi modifier les statuts ?

- ▶ Nous ressentons une certaine lassitude des relais locaux (OCDI) confrontés à cette gestion assez lourde (accompagnement, visites sur place, rapports, relances, suivi financier.. etc.)
- ▶ Nous souhaitons nous donner la possibilité d'être partenaires
- ▶ Et pouvoir réaliser des investissements à fonds perdus

Nous vous proposons donc les modifications suivantes :

- ▶ Article 2 - buts de l'association :

*Cette association a pour but, dans le cadre de ses actions dans des pays en voie de développement, de répondre*

*- à des projets individuels ou collectifs de création ou d'évolution d'entreprise ou d'artisanat,*

*- à des projets d'intérêt général dans le cadre ou non d'un partenariat,*

*Qui feront l'objet soit d'un prêt pour les premiers soit d'un financement à fond perdu dont le volume maximum sera fixé, en fonction des ressources de l'association, dans la charte de fonctionnement.*

- ▶ Article 5 - Moyens d'action

*Les moyens d'action de l'association sont :*

*- L'étude, l'analyse et le dépouillement des projets soumis à l'association*

*- L'étude, l'analyse et le dépouillement des propositions de partenariat*

*- Tous moyens visant à créer des synergies entrepreneuriales dans le cadre des partenariats*

- *Tous moyens visant à collecter des produits correspondants aux besoins locaux (santé, habillement, culture, etc.)*

La charte de l'association est modifiée comme suit :

*VAS-Y CONFIANCE ayant pour objectif dans le cadre de ses actions dans des pays en voie de développement, de répondre :*

- *à des projets individuels ou collectifs de création ou d'évolution d'entreprise ou d'artisanat,*
- *à des projets d'intérêt général dans le cadre ou non d'un partenariat, qui feront l'objet soit d'un prêt pour les premiers, soit d'un financement à fond perdu, collabore avec des relais locaux avec lesquels elle signe des accords basés sur les principes suivants.*

*Dans le cadre des projets individuels :*

- 1- *VAS-Y CONFIANCE souhaite accorder ses prêts en faveur de micro-projets ou de projets collectifs pour autant que l'intérêt et la faisabilité de l'opération soient démontrés, que le remboursement du prêt soit garanti par des ressources suffisantes.*
- 2- *Le relais local identifie le projet du demandeur et évalue les bénéfices qu'il pourrait en escompter (un plan de gestion et de trésorerie prévisionnelles du demandeur d'une part et de l'économie globale du projet devront être établis avant toute action). Il s'assure par ailleurs de l'existence de débouchés suffisants pour la production ou le service générés.*
- 3- *Le relais local sélectionne les candidats aux prêts sur des critères, notamment :*
  - *de pauvreté (patrimoine)*
  - *de capacité à assumer la charge de travail*
  - *éventuellement des ressources complémentaires minimum pour éviter un surendettement.*
  - *du potentiel et de la motivation.*
- 4- *Le relais local se doit d'assurer une assistance-conseil, notamment en matière :*

- *d'aide à la construction du projet*
- *de gestion et de suivi du projet*
- 5- *Le relais local s'engage à mettre en œuvre les ressources et moyens nécessaires au recouvrement des prêts accordés aux demandeurs, sur la base du plan d'amortissement convenu par les parties. Un compte est tenu par le relais local comportant, notamment, la liste des prêts et l'état des remboursements effectués par les demandeurs.*
- 6- *Les versements effectués par les emprunteurs (remboursements partiels ou totaux + parties épargnées par les emprunteurs) seront mis au crédit d'un compte bancaire distinct. Il sera périodiquement décidé, entre VAS-Y CONFIANCE et le relais local, de l'affectation du solde de ce compte (réinvestissement, fonds de réserve pour remboursement au prêteur, autre)*
- 7- *Un état du patrimoine du demandeur sera effectué en début et en fin de contrat pour évaluer un bilan de notre action. Cet état du patrimoine ainsi que le compte d'exploitation du demandeur seront mis à disposition de VAS-Y CONFIANCE en même temps que la totalité du capital.*
- 8- *Il sera signifié au demandeur que le matériel acheté ou/et les matières premières sont hypothéquées au profit du prêteur jusqu'au remboursement intégral de la somme allouée.*
- 9- *Eventuellement, une photographie du demandeur (avec ou sans famille) sera faite au début du prêt.*

*Dans le cadre d'un projet d'intérêt général ou d'un partenariat,*

*il sera décidé, au niveau du C.A. - avalisé par l'assemblée générale, du montant maximum en terme de pourcentage des ressources de l'association qui pourra être accordé à fond perdu.*

*Le relais local veillera aux conditions d'exploitation et de gestion. Il assumera une fonction de conseil, de soutien et de surveillance. Il devra rendre compte de l'évolution et du suivi.*

## **6/ Approbation des statuts**

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale est en mesure de procéder au vote.

Personne dans l'assemblée ne s'oppose à ce que les votes se déroulent à main levée.

**La modification des statuts est approuvée à l'unanimité.**

## **7/ Election du conseil d'administration**

Il n'y a pas de nouvelles candidatures.

Les administrateurs sortants acceptent de se représenter, et sont élus à l'unanimité.

Le conseil d'administration est donc constitué comme suit :

Bureau :

Michel ARGOUSE (président)  
Pierre GUEUGNEAU (trésorier)  
Denis QUIBLIER (secrétaire)

Membres :

Yann CLAUDE  
Daniel OGBONE  
Etienne POISSON

## **8/ Questions diverses :**

Daniel OGBONE renouvelle sa proposition de participation au prochain voyage au TOGO à l'automne 2018 dans le cadre de l'association A.H.F.T.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Chacun est invité au verre de l'amitié.

M. Argouse  
Président

P. Gueugneau  
Trésorier

D. Quiblier  
Secrétaire